

Bilan Qualité 2010

D'où vient l'eau que vous consommez ?



Pourcentage de conformité mesuré : 100,0%
Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de très bonne qualité bactériologique.



Valeurs mesurées : mini. : 26 °F - maxi. : 27 °F
Références de qualité maxi. : aucune

Eau moyennement dure.



Valeurs mesurées : mini. : 19 mg/L - maxi. : 24 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité.



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,00 mg/L
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.



Valeurs mesurées : mini. : 0 µg/l - maxi. : 0 µg/l
Limites de qualité maxi. : 5 µg/l

Eau présentant une teneur en antimoine inférieure à la limite de qualité.



Valeurs mesurées : mini. : 0 µg/l - maxi. : 17 µg/l
Limites de qualité maxi. : 10 µg/l

Eau présentant une teneur en arsenic supérieure à la limite de qualité.

Votre réseau : SI ANN-SERR PEYRAUD HT SERVICE appartient à : SIAEP DES CANTONS ANNONAY, SERRIERES est exploité par : SAUR ANNONAY

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par le captage :
♦ TERRES CARREES

Traitement : Votre eau est distribuée à partir de la station :
♦ PEYRAUD HAUT SERVICE

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée a été de très bonne qualité bactériologique.

Un dépassement en ARSENIC a été mis en évidence ; et est sans risques sur la santé aux concentrations mesurées.

Vous pouvez consulter les derniers résultats d'analyses sur <http://www.sante-sports.gouv.fr/resultats-du-control-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html>

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.